

## **SEANCE DU 02 JUILLET 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le deux juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUERIN, Maire.

**Présents** : Daniel GUERIN, Jacques BOURDEL, Marie HUYGHE-BOULET, Laurence FRAS, Michel HODIERNE, Danine LASTELLE, Arnaud DOLLEY, Alain LEBAS.

**Absents** : Christophe MOSQUERON, Cendrine TANQUERAY, Odile CHAZEL, Marc PRIOULT.

**Absents excusés** : Jean-Jacques DERAINE, Dominique BOUGLE, Corinne BISSON,

**Pouvoir** : Dominique BOUGLE donne son pouvoir à Michel Hodierne

Secrétaire de séance : Alain LEBAS

Daniel GUERIN relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu.

Monsieur le Maire demande d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Modification du règlement du lotissement « Le Closet ».

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

### **1) Modification du règlement du lotissement « le Closet »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le règlement du lotissement impose une hauteur des constructions à 7 mètres au faitage et 6 mètres à l'acrotère.

Cette contrainte pose problème pour l'obtention du permis de construire de la parcelle N°12.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le règlement du lotissement afin de supprimer cette contrainte.

Par 7 voix contre, le conseil municipal refuse de modifier le règlement du lotissement. Cette prescription a pour but de limiter l'impact visuel des constructions dans l'environnement.

Le conseil municipal propose aux acquéreurs de la parcelle 12 soit de modifier leur projet, soit de changer de terrain et de leur céder la parcelle 18 au même prix que la parcelle 12.

### **2) Position du conseil municipal sur l'achat des parcelles situées rue des Jardins**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Anthony Langlois, propriétaire des parcelles AB526 et AB621 nous relance sur l'achat des terrains.

Le conseil municipal avait délibéré le 14 septembre 2018 pour acheter ce bien à 100 000€ sur l'année 2019.

Monsieur le Maire souhaite savoir si le conseil municipal maintient sa proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité maintient sa proposition d'achat à 100 000€ net acheteur.

### **3) Lancement d'un appel d'offre pour les travaux de voirie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est temps maintenant de lancer l'appel d'offre pour les différents travaux de voiries.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **4) Mise en place du RIFSEEP**

Afin de nous mettre en conformité avec la législation, il est nécessaire de mettre en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Ce régime remplace les différentes primes dont bénéficie le personnel.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de mettre en place de RIFSEEP.

## **5) Assainissement**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du bilan de conformité 2018, envoyé par la DDTM le 03/06/2019.

Le système d'assainissement a été jugé non conforme au niveau national et au niveau local.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que cette non-conformité est due aux travaux entamés l'année dernière et qui n'ont pu être finalisés car le plan d'épandage est prévu pour le mois d'août de cette année.

Après les travaux le système d'assainissement sera à nouveau fonctionnel à 100% et conforme.